Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212203350-20260219-20251204-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SENVEN-LEHART

Séance du 11 décembre 2025

20h00

PRESENTS : BURLOT Gilbert - RAIMONDO Annette - DAVENNE Jérémy -LE FOLL Hervé – LE GRAET Anthony – FINET Sylvie — MEROT Fabien- LE LAY Cédric- GUILLOUX Eugène- LANDRIEU Anthony- LE FLOHIC Jérôme

Nombre de conseillers en exercice : 11 **Votants** : 11 **Présents** : 11 procuration : 0

Secrétaire de séance : RAIMONDO Annette

Date de convocation le :04/12/2025

2025–12-04 Régime indemnitaire

Le décret n°2023-1006 crée une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction territoriale. Cette prime est destinée à soutenir le pouvoir d'achat des agents face à l'inflation. Les collectivités disposent de l'entière liberté de l'octroyer ou non. Une discussion s'engage sur le montant et la nécessité de verser cette prime.

La réunion du Comité Social Territorial départemental qui a eu lieu le 29 janvier 2026, a donné un avis favorable unanime.

Le conseil municipal, à l'unanimité
OCTROYE une prime exceptionnelle de 200 € pour l'employé communal

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus
Le 19 février 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilbert BURLOT

MAIRIE DE SENVEN-LÉHART
(22720)